

FAITS ET MEFAITS

Guénange

Condamnés et interdits de séjour en ville

- VU 3496 FOIS
- LE 23/06/2018 A 05:08
-



Photo HD Photo RL

Deux jeunes hommes de 18 ans viennent d'être condamnés par le tribunal correctionnel de Thionville. Ils sont accusés d'avoir organisé et porté un réseau de revente de cocaïne et d'héroïne à Guénange, Yutz, Thionville, Stuckange et Bertrange depuis le mois de février. L'enquête établit près de soixante-dix transactions sur cette période. Le duo se déplaçait à la demande. Les deux prévenus, déjà connus des services de gendarmerie et de la justice, ont été interpellés mardi matin et placés en garde à vue. Ils sont de Guénange. Mais Karim Zguida et Alexis Aubert ne sont pas prêts d'y remettre les pieds. Le tribunal a prononcé dix-huit mois de prison ferme et un placement immédiat en détention. Une condamnation à laquelle s'ajoute la révocation d'une précédente peine prononcée avec sursis. Par ailleurs, il leur est interdit de paraître à Guénange ces trois prochaines années.